

# **RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY**

RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

ACADEMIE DE PARIS

SESSION 2008

Présidente : Catherine LACRONIQUE – IA-IPR EVS – académie de PARIS

### **Modalités du recrutement sans concours :**

Les candidats inscrits par internet durant une période déterminée devaient renvoyer au SIEC avant le 31 mars 2008 :

- une lettre de candidature,
- un curriculum vitae détaillé incluant obligatoirement la date de naissance, la nationalité, l'adresse postale précise, le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Par la suite, tous les dossiers reçus ont été étudiés par une commission de sélection. Cette dernière a reçu en entretiens les candidats **dont les dossiers auront été retenus.**

Pour 25 postes ouverts dans l'académie de Paris

### **Admissibilité (sélection des dossiers) : les 9 et 10 avril 2008**

Nombre de dossiers reçus : 1490 ; Nombre d'admissibles : 142

Jury composé d'une Présidente de jury et de 20 personnes employées par l'Education nationale, la Ville de Paris, et l'ANPE selon le texte en vigueur.

Certains candidats ne semblent pas avoir compris le type de recrutement auquel ils participaient et n'ont pas su mettre en valeur les atouts de leur candidature.

La lettre aurait du être l'accroche du dossier, même s'il n'était pas demandé de lettre de « motivation », celle-ci aurait du suivre les règles classiques d'une lettre administrative avec un destinataire, un objet, une date, une signature... de plus de nombreuses fautes d'orthographe, ou de langue ont été relevées.

Le jury s'étonne que certains candidats n'aient pas eu la prudence de se faire aider ou relire !

### **Admission (entretiens) : les 14 et 15 mai 2008**

Sur 142 candidats admissibles, 129 se sont présentés à l'entretien. 25 sont en liste principale, 43 au total avec la liste complémentaire.

D'une manière générale, les candidats ne se sont pas véritablement préparés. Certains prétendent ne pas connaître les conditions de ce recrutement, d'autres s'appuient uniquement sur leur expérience actuelle parfois trop limitée dans l'espace et dans le temps. Ils ne savaient pas se présenter dans le cadre d'un entretien d'embauche.

Pourtant, l'intitulé de l'appel à candidature donnait quelques clés utiles :

- Le lieu d'affectation : Paris,
- Le cadre d'affectation : l'Education nationale,
- La fonction : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Le candidat avait donc tout loisir d'alimenter sa recherche, sa réflexion et surtout sa curiosité.

A la question : « Dans quel type de structure pourriez-vous être nommé ? » les réponses sont restreintes et prouvent une connaissance très limitée du système éducatif.

Les études de cas simples et concis permettaient de mesurer quelques qualités attendues : discrétion-écoute-réflexion.

Les candidats admis sont ceux qui :

- ont su exposer clairement leur parcours professionnel et leurs motivations pour intégrer la fonction publique ;
- ont su montrer leur intérêt pour l'actualité pour l'Education nationale : réformes, mouvement, lycéens... ;

- se sont projetés dans certaines fonctions et ont montré leur polyvalence ou leur volonté de s'adapter à la nouveauté ;
- à une mise en situation, répondent avec bon sens et donnent des signes de confiance, loyauté, disponibilité, respect d'autrui, discrétion.

Le jury a regretté l'attitude parfois désinvolte par rapport à ce recrutement, le manque d'enthousiasme ou de spontanéité dans l'exposé des motivations. Il semble que des candidats se soient inscrits profitant d'une aubaine pour être titularisé dans le poste occupé, sans pour cela se donner les moyens de convaincre la commission, et/ou de se projeter dans une autre fonction.

L'entretien a parfois trahi une lettre, ou un CV attractifs.